

**Remise d'une offre ferme et irrévocable  
aux actionnaires majoritaires de Tipiak S.A. par Terrena  
en vue de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Tipiak S.A.**

**Avec**

- . un actionnariat familial stable depuis la création de l'entreprise en 1967,
- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . plus de 1 300 personnes,
- . sept sites de production,

**Tipiak a su développer une offre originale et qualitative sur ses deux secteurs :**

**secteur « froid » :**

- . produits traiteurs pâtisseries,
- . plats cuisinés surgelés.

**secteur « sec » :**

- . épicerie,
- . panification.

A la suite des annonces, du 27 octobre 2023 et du 30 novembre 2023, portant sur l'entrée et la poursuite des négociations exclusives en vue de l'acquisition par Terrena d'une participation majoritaire auprès des sociétés Maison Groult, Société de Gestion Billard et Monsieur Hubert Grouès (les « **Actionnaires Majoritaires** »), représentant environ 77,95 % du capital de Tipiak S.A. (le « **Bloc de Contrôle** »), les instances représentatives du personnel de Terrena ont été informées et consultées et ont rendu le 12 décembre 2023 leur avis concernant la cession du Bloc de Contrôle.

Dans ce cadre, Tipiak S.A. annonce la remise par Terrena d'une offre ferme et irrévocable aux Actionnaires Majoritaires portant sur l'acquisition du Bloc de Contrôle. Pour rappel, l'acquisition du Bloc de Contrôle est proposée aux Actionnaires Majoritaires à un prix révisé de 82 € par action, en lieu et place du prix de 88 € par action initialement envisagé dans le communiqué de presse du 27 octobre 2023, étant toutefois précisé que Terrena a l'intention de maintenir à 88 € le prix par action qui serait proposé dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire qui serait lancée sur le reste du capital de Tipiak S.A. en cas de réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

La conclusion de l'accord d'acquisition du Bloc de Contrôle ne pourra intervenir qu'après l'achèvement des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel du groupe Tipiak. La réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle restera soumise à l'obtention de l'autorisation préalable de l'Autorité de la concurrence, étant précisé que sa réalisation aurait probablement lieu au cours du premier semestre 2024.

NYSE Euronext Paris -  
Compartiment C  
ISIN FR0000066482  
Reuters TIPK.PA  
Bloomberg TPK FP

Contact Tipiak :  
[emmanuelle.pavard@tipiak.fr](mailto:emmanuelle.pavard@tipiak.fr)

[www.tipiak.fr](http://www.tipiak.fr)

*Tipiak, tout est dans la recette*